

TRAIT D'UNION

Sorignois n°15

Avril 2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



Comme on nous l'avait promis les restrictions budgétaires sont au programme de l'année 2013. L'état diminue ses dotations. La région et le département attribuent moins de subventions pour financer les projets. La progression de nos ressources est essentiellement due au développement de notre commune.

Cette politique d'austérité nous oblige à faire des choix : utiliser au mieux les recettes dont nous disposons ou augmenter les impôts locaux pour investir un peu plus dans les équipements et services. Dans la période que nous traversons, nous avons retenu la première solution.

Notre gestion rigoureuse nous permet de maintenir une bonne capacité d'autofinancement de nos projets. L'excédent dégagé du budget fonctionnement en 2012 (304 816 €) renforce le montant investissements de 2013 qui s'élève à 2 519 034 €. Ce budget tient compte des travaux non réalisés en 2012 (905 173 €), en particulier ceux de la mairie dont la construction est prévue sur deux ans.

Cette année encore, les grandes lignes de notre action visent à entretenir nos bâtiments et nos voiries, investir pour l'avenir de notre commune, l'éducation de nos enfants et favoriser l'accès aux nouvelles technologies notamment de communication. Nos démarches de 2012 ont permis à notre commune d'accéder dès janvier 2013 au très haut débit : moyen rapide de communication mis à disposition de nos concitoyens et des entreprises.

Parmi les projets inscrits au budget 2013, citons : la construction d'une classe à l'école Jacqueline AURIOL, l'achat de tableaux numériques pour les classes restant à équiper, la restauration du bloc sanitaire de la salle de sports, la création d'un parking devant les écoles, les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie ainsi que l'aménagement de ses abords.

Et en dernier point, nous avons décidé, compte-tenu de la multiplication des actes de vandalisme et des vols chez les particuliers et locaux publics, d'équiper notre commune d'un système de vidéo surveillance.

Le budget 2013 cherche à répondre au mieux aux besoins en équipements et services qu'une commune comme la nôtre doit offrir à ses habitants pour que SORIGNY devienne une petite ville à la Campagne.

Le Maire
Alain ESNAULT



Extension de la Mairie respectant les nouvelles réglementations thermique, accessibilité aux personnes à mobilité réduite et autres handicaps. L'ensemble de ce projet permettra un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail.



Embellissement du cimetière par la réalisation d'allées gravillonnées et plantations de buis-boules et de cyprès en alignement des allées ainsi que du côté salle polyvalente et côté Mardereau.



Extension de l'école primaire Jacqueline AURIOL. Construction de 2 classes complémentaires d'une superficie de 158 m², raccordées à l'existant par le couloir après démolition de l'ancien préfabriqué.

HOMMAGES

STÉPHANE & HENRI MOUSSU

La commune de SORIGNY a été doublement endeuillée le 21 décembre 2012, en apprenant les décès accidentels de Louis MOUSSU et de son fils Stéphane, tous les deux primeurs de la commune.

Trente-deux ans que Louis faisait le marché de VENDÔME. Stéphane avait repris l'affaire familiale avec son père. Ensemble ils faisaient une bonne équipe sur les marchés de Touraine.

Ils étaient connus et reconnus par leurs collègues et leurs clients.

Louis présent le dimanche matin place Marcel Gaumont à SORIGNY depuis 15 ans avait créé des liens avec les habitants de la commune. Tous deux savaient communiquer leur joie de vivre.

Au revoir Louis, tu resteras toujours dans le cœur de ceux qui ont croisé ton chemin.

Stéphane était membre de l'AS Football depuis sa tendre enfance. De l'énergie, il en avait, tant de projets à réaliser aussi. Stéphane c'était le frère de cœur, l'ami, le copain toujours là. Il n'est plus.

Un grand vide s'est installé, depuis ils nous manquent tellement.

Vous resterez à jamais dans nos cœurs.

Nous nous joignons au deuil de la famille.

Vos amis

NATHALIE BONNEFOY-LINERS



Le 10 janvier dernier, quelques jours avant son quarante-huitième anniversaire Nathalie BONNEFOY-LINERS nous a quittés au terme d'une lutte acharnée contre la maladie. Pendant quatre longues années, alternant traitements et périodes de rémission, soumise tantôt aux discours rassurants, tantôt aux diagnostics toujours plus alarmants, Nathalie n'a eu de cesse de montrer son courage et sa force de caractère. Des qualités que, certes, nous lui connaissions déjà

mais qui firent l'admiration de tous dans les moments les plus difficiles. Personnalité attachante, portant haut les valeurs de la famille, de l'amitié et de la solidarité, elle a toujours été pour celles et ceux qui l'ont connue, la compagne de vie ou de route, l'amie, la collègue la plus fidèle, loyale et généreuse.

Naturellement tournée vers les autres, sincèrement habitée du sens et de l'intérêt communs, elle a apporté sa contribution entière et désintéressée à la collectivité. Conseillère municipale depuis 2008, elle n'a compté ni ses heures ni sa peine dans les nombreuses commissions ou réunions de syndicats intercommunaux, avec une prédilection pour celles abordant l'humain au travers de l'action sociale, l'animation et la vie associative, ainsi que la jeunesse avec les affaires scolaires, sportives et la culture, sans pour autant négliger les commissions techniques comme la sécurité, l'environnement et l'agriculture ou encore la voirie et les espaces verts. Malgré la maladie, elle a toujours fait preuve du plus grand sérieux et de la plus grande assiduité, considérant sa fonction comme un devoir prioritaire vis-à-vis de la communauté qui lui a fait l'honneur de l'élire. Jusque sur son lit d'hôpital, tant que ses forces physiques ne l'ont pas abandonnée, elle a tenu à suivre les

travaux des commissions et rester informée des affaires courantes.

Cet engagement exemplaire et cette détermination à toute épreuve ont été sa marque tout au long de sa trop courte vie. Il n'est que de se souvenir de l'époque pionnière de l'accueil périscolaire à SORIGNY avec la naissance en 1988 de la garderie, comme on l'appelait en ses temps pas si lointains, puis du centre de loisirs quelques années plus tard. Alors que certains constituaient la colonne vertébrale de l'association Hibou l'chou, Nathalie, autant membre qu'employée, en représentait le cœur et l'âme. Pendant dix-huit années, passant d'animatrice à directrice, guidée par son amour indéfectible des enfants, elle sut offrir, avec sa bonne humeur et ses nombreux talents artistiques, une parenthèse heureuse, légère et complice à des centaines de petit(e)s sorignois(e)s. Des enfants devenus grands qui ne l'ont jamais oubliée, ce dont elle a toujours été touchée et fière à la fois.

Juste retour de l'écoute, des soins et des attentions qu'elle portait à ses semblables, tous âges et conditions confondus, elle avait, avec Michel, son époux, et leurs quatre enfants, constitué un large et fidèle cercle d'amis ... sa petite cour de "La Simaudière", citadelle de fêtes et parfois rempart aux coups durs de la vie. La porte de sa maison toujours ouverte, Nathalie possédait les ingrédients rares du bon accueil et du partage sans calcul. "Touche à tout" talentueuse, artiste peintre aux quelques heures perdues qui lui restaient, et excellente cuisinière, elle connaissait presque intuitivement les recettes des petits plats, desserts et confitures qu'elle aimait partager avec le plus grand nombre. Et surtout, elle faisait sienne la recette, souvent oubliée, de la vraie convivialité.

Philippe DENIAU

Monsieur le Maire, les membres du Conseil et du Personnel Municipal, les responsables et membres associatifs, et toutes les personnes qui ont accompagné Nathalie dans ses divers engagements, s'associent très sincèrement à la peine de Michel, son époux, d'Aurore, Amaury, Antoine et Alexis, ses enfants, et de toute sa famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Madame Nathalie BONNEFOY-LINERS,
Conseillère municipale, disparue le 10 janvier 2013.

TRANSFERT DE PERSONNELS ET MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA CCVI

Au 1^{er} janvier 2013, La Communauté de Communes ayant repris les compétences ALSH et lecture publique, un agent communal de l'Accueil de Loisirs et un agent communal de la médiathèque ont été transférés à la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

Deux autres agents affectés partiellement au service enfance-jeunesse (péri et extrascolaire) et au service lecture publique ont été mis à disposition de la CCVI.

Dans le cadre du transfert, une partie des biens immobiliers du Groupe Scolaire de la commune nécessaire à l'exercice de la compétence est mis à la disposition de la CCVI.

TARIFS

1 – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2013

- Parcelle de la Fleurette (période du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	1 377 €
- Marché d'approvisionnement (le mètre linéaire)	
• Abonné	0.41 €
• Occasionnel	0.50 €
- Occupation du domaine communal	
• Cirque ou manège hors manifestation associative	79.60 €/jour
• Terrasses	150 €/an

2 – Applicables au 1^{er} juillet 2013

SERVICE DE L'EAU (part communale)

Prime fixe	35.32 €
Le m ³	0.3593 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Prime fixe	49.67 €
Consommation	0.5647 €

AMÉNAGEMENT DE LA RD 910

Un avis favorable a été émis sur le montant prévisionnel de 1 725 964,50 € HT (lots voiries – assainissement pluvial et tranchées techniques – éclairage public de quatre secteurs.

Cette opération sera financée par :

- Le Fond de Solidarité Territorial	795 011 €
- Subvention régionale	150 000 €
- Réalisation de l'enrobé par le Conseil Général	424 410 €
- Subvention du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire	en cours
- Autofinancement et emprunt communaux	356 543 €

LOTISSEMENT DE LA BOUGRIE : RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Un avenant à la convention liant la Commune et Touraine Val Habitat permettra de prévoir les modalités de transfert de propriété des parties communes et l'établissement de servitudes pour l'accès aux réseaux.

CONSTRUCTION DE CLASSES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Compte-tenu de l'augmentation de l'effectif et de l'état du préfabriqué existant, la construction de deux classes supplémentaires est nécessaire à l'école élémentaire «Jacqueline AURIOL». Une subvention est sollicitée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Une classe verra le jour en 2013, la seconde est prévue en 2014.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette modification qui a été approuvée, consiste à rectifier une erreur matérielle afin de reprendre les dispositions réglementaires de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.

ACQUISITION FONCIÈRE

L'aménagement d'un rond-point à l'ouest de la rue des Peupliers est envisagé afin de fluidifier la circulation dans le Centre Bourg. Compte-tenu de l'opportunité d'acquérir le foncier jouxtant cette réalisation, il a été décidé d'acheter les 2004 m² nécessaires au prix de 122 000 €.

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SEMAINE DE 4 JOURS 1/2 À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014

La réforme gouvernementale vise à mettre fin à la semaine de 4 jours en instaurant un meilleur équilibre du temps scolaire à la fois dans la journée et dans la semaine, avec une journée d'enseignement ne dépassant pas 5 1/2, et une semaine d'enseignement comprenant au moins 9 demi-journées.

Cependant il est décidé de demander une dérogation pour le report à septembre 2014 de la mise en œuvre de cette réforme compte-tenu :

- de la nécessité de concerter l'ensemble des partenaires et de parvenir à une harmonisation au niveau communautaire alors que le transfert de la compétence ALSH est en vigueur seulement depuis le 1^{er} janvier 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- que l'initiative communale sur le temps périscolaire est non obligatoire en droit,
- qu'il conviendra de s'interroger aussi sur la participation financière des familles et d'en fixer le montant,
- qu'à ce jour, la commune ne connaît pas les effectifs accueillis du fait que les parents auront le choix de laisser ou non les enfants au delà du temps scolaire,
- d'une nouvelle organisation des plannings des agents communaux (ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration ...).

MODIFICATION DU SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées s'est déroulée du 19 novembre au 19 décembre 2012 et n'a fait l'objet d'aucune observation. En conséquence, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Zones classées en assainissement collectif

- 1) Les zones urbanisées UA, UB, UBb1 et UBb2
- 2) Les zones d'activités UC, UCa, UCz1 et UCz2 excepté :
 - le secteur UC localisé aux Cinq Arpents, en limite Ouest de la ZA de la Grange Barbier.
- 3) Les zones d'urbanisation futures 1AUa, 1AUh, 2AU et 2AUh,
- 4) Les zones d'extension futures à usage d'activités 1AUc et 1AUci,
- 5) Les zones 1AUs à destination d'équipements scolaires, de sports et de loisirs excepté le secteur de Crétinay où seuls les vestiaires de football sont desservis par le réseau collectif.
- 6) Les secteurs Nh2 et Nj de Crétinay,
- 7) Les habitations situées sur les parcelles YR 56, YR 57 et YR 67 en zone A à Crétinay,
- 8) L'habitation située sur la parcelle YR 177 en zone Nh1 à Crétinay,
- 9) Les 4 habitations situées sur les parcelles B 676, B 677, B 680 et B 847) à «la Billoitière» en zone Nh1
- 10) Le secteur Nh2 situé à Bordebure,
- 11) L'habitation située sur la parcelle YL 65 en Nh1 aux «Fourneaux»,
- 12) Les hameaux de «Nous» et «l'Officière» en Nh2 et les habitations limitrophes en A)
- 13) Les habitations situées à «la Tour d'Isoré» sur les parcelles ZR 33 et ZR 34 en zone Nh1.

Zones classées en assainissement non collectif

- 1) Les zones A, N, Nh1, Nh2, UBc à l'exception des zones précisées en I (6 à 13),
- 2) Le secteur UC localisé aux Cinq Arpents, en limite Ouest de la ZA de la Grange Barbier,
- 3) Crétinay sauf les vestiaires du football.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'INDRE - MODIFICATION STATUTAIRE

La 14^e modification statutaire concerne

- l'organisation ou l'aide à l'organisation associative de manifestations à caractère sportif de rayonnement communautaire.
 - la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire dans 7 communes dont Sorigny sur le site de la Prairie.
- Cependant les voiries et réseaux, le parking et son éclairage seront pris en charge par le budget communal.

DÉLÉGATIONS AUX SYNDICAT INTERCOMMUNAUX

En remplacement de Nathalie BONNEFOY-LINERS
Transport scolaire - titulaire : Pierrette CRON-THOMAS,
suppléant : Antoine ROBIN
CES de MONTBAZON - titulaire : Pierrette CRON-THOMAS,
suppléante : Cécile BLOND

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Parking rue des écoles : La rentrée et la sortie des classes engendrent un trafic important. C'est pourquoi ce secteur doit être sécurisé. Une subvention est sollicitée dans le cadre des amendes de police pour réaliser un parking sur les parcelles communales riveraines.
- Tableaux numériques : afin de terminer l'équipement des écoles, une subvention départementale a été demandée sur un coût estimatif de 22 454.80 € TTC.

AGRANDISSEMENT DU BASSIN DE LAMINAGE

Une convention avec l'agriculteur riverain sera passée pour évacuer la terre provenant des parcelles sur lesquelles l'extension est prévue.

BALAYAGE DES RUES

Le marché de prestation de balayage mécanisé de la voirie a été conclu avec SITA pour un montant TTC de 9 950,72 € à raison de 16 passages de balayeuse par an.

BUDGET 2013

VOTE DES BUDGETS 2013

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	
1 702 644 €	2 519 034 €
SERVICE DE L'EAU	
129 449 €	960 893 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
255 053 €	1 128 669 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Il est décidé de maintenir les taux d'imposition identiques à 2012 :

Taxe	Taux	Produit attendu
Habitation	13.12 %	236 160 €
Foncière (bâti)	18.71 %	491 325 €
Foncière (non bâti)	47.94 %	72 389 €
PRODUIT ATTENDU		799 874 €

1. LES GRANDES MASSES

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	62 %	1 117 145 €
Dotations, Subventions, Participations	28 %	397 700 €
Autres produits	10 %	187 799 €

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	31 %	538 153 €
Charges de personnel	43 %	734 430 €
Charges de gestion courante	11 %	191 141 €
Charges financières	3 %	61 852 €
Charges exceptionnelles	0,05 %	878 €
Dépenses imprévues	5 %	99 640 €
Virement en investissement	4 %	75 240 €
Autres	0,07 %	1 310 €

Dépenses d'investissement

Travaux bâtiments et génie civil dont report 2012 : 905 173 €	2 118 497 €
Acquisition d'immeubles	140 000 €
Matériel, équipements	88 166 €
Capital des emprunts	84 800 €
Autres	50 495 €
Études	37 076 €

Recettes d'investissement

Virement du fonctionnement	75 240 €
Excédents antérieurs	1 254 939 €
FCTVA, TIE	144 000 €
Subventions et participations	595 056 €
Emprunts	350 000 €
Divers	99 799 €

2. DETTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Le capital restant dû au 31 décembre 2012 est de 1 035 440 €.

L'annuité (intérêts et capital) s'élève à 146 651 €.

3. LES PRINCIPALES OPÉRATIONS ENVISAGÉES

Études, dont

- place de la mairie	17 342 €
- eaux pluviales	19 734 €

Constructions, aménagements

Mairie (agrandissement/extension)	1 278 300 €
École élémentaire-construction 1 classe	125 000 €
Vidéo-surveillance	50 000 €
Église (mise en lumière)	46 691 €
Maison Jacquaire	7 000 €
Sanitaires gymnase	10 000 €
Réseaux	
Bassin de laminage	210 340 €
Voirie	306 868 €

BUDGET EAU 2013

Travaux prévus : canalisation entre Isoparc et le Château d'eau

BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Travaux prévus : la Pièce des Viviers (1^{ère} tranche)

INFORMATIONS

NOUVEL ARTISAN

**SAS FB TRADI
M. BOERLEN**

À votre service pour tous travaux de :
maçonnerie traditionnelle, cloisons sèches, isolation

Devis gratuit

1 rue Nationale - 37250 SORIGNY
06 76 74 44 48 - sasfbtradi@gmail.com

JARDIN

La commune loue un jardin d'environ 800 m² avec
accès à l'eau de la ville. Les personnes intéressées
doivent déposer un courrier en mairie avant le **30 avril 2013**.

TRAVAUX LGV PLANNING PRÉVISIONNEL

Le chantier partiel de l'échangeur MONTS/SORIGNY
est programmé. La durée des travaux est d'environ
deux ans à partir de février 2013. Les dates de coupure
de courant sont les suivantes :

POITIERS-SORIGNY : 18/2/13 au 15/7/13,
SORIGNY-POITIERS : 15/7/13 au 31/1/14.

RENCONTRE AVEC LES SORIGNOIS

Il y aura des rencontres avec les Sorignois des **20 avril**
sur l'ensemble de la commune est annexé à ce
document.

ÉCOLE MATERNELLE

À la rentrée des effectifs de la rentrée 2013, les familles
d'un **enfant né en 2010** doivent l'inscrire à l'accueil
maternel afin de permettre son admission.

RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal considérant qu'un temps de concertation
est nécessaire à la transformation des rythmes
scolaires, la semaine de 4 jours 1/2 a voté **le report de la**

VOITURE ÉLECTRIQUE

VOITURE ÉLECTRIQUE : SILENCIEUSE ET ÉCONOMIQUE

La prise de conscience environnementale a remis sur les
rails la voiture électrique. SORIGNY, comme bien d'autres
communes, vient de s'équiper d'un véhicule afin de diminuer
les rejets de CO² dans l'atmosphère.

Vous l'avez peut-être déjà croisé mais vous ne l'avez pas
entendu venir.

Rassurez-vous, vous n'êtes pas devenu subitement sourd.
Vous avez été le témoin de la marche en avant que se
propose de tenir la municipalité en matière de développement
durable.

Certes, celui-ci est mis à toutes les sauces dans tous les
journaux de France et de Navarre depuis quelque temps.
Mais entre les bonnes intentions et la réalité, il y a parfois
un fossé difficile à franchir. Il semblerait pour les spécialistes
que le réchauffement planétaire soit une réalité que nous
devrons tous affronter (surtout nos enfants) dans les décennies
à venir. Si nous voulons éviter que la catastrophe annoncée
soit aussi grande, il est urgent de passer à la vitesse
supérieure en matière de protection environnementale.
Autrement dit, il va falloir quitter nos mauvaises habitudes.

La municipalité s'engage sur un des chemins à prendre.
Depuis la fin de l'année dernière, cette vision de l'avenir
est en marche ou plus exactement sur roues. C'est presque
dans la hotte du Père Noël qu'est arrivée la première
voiture électrique destinée aux services techniques. Elle
concrétise en cela un choix politique de l'actuelle
municipalité.

SORIGNY entre dans l'aire de l'énergie renouvelable.
Cette fois elle franchit un nouveau pas avec la demande
auprès du SIEIL de l'installation de bornes de charge pour
les véhicules électriques. Ces bornes seront donc librement
accessibles. Espérons que nos concitoyens y voient un
signe encourageant pour la protection de notre planète.



INFORMATIONS

CCVI ALSH : L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SORIGNY

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes du Val de l'Indre est compétente en matière d'accueil de loisirs sans hébergement, extra et périscolaire.

L'accueil de loisirs sans hébergement de SORIGNY est ouvert aux enfants de 3 à 13 ans.

L'ALSH est avant tout un lieu de détente et de loisirs où sont privilégiées les activités ludiques, artistiques, sportives, de créations...

1. Accueil périscolaire (avant et après l'école)

L'accueil périscolaire concerne l'accueil des enfants avant et après la classe chaque jour de la semaine. Les enfants des écoles maternelle et élémentaire sont accueillis le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30.

Cet accueil doit permettre de répondre aux besoins de garde des parents mais aussi de proposer aux enfants des moments de détente au travers d'activités multiples et variées dans le respect de leur choix et de leur rythme.

2. Les mercredis

Les enfants sont accueillis en journée complète avec repas ou en demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas.

Nous proposons des projets d'animation par période suivant un thème général. Ils sont variés et adaptés en fonction des âges et du rythme de l'enfant.

L'équipe d'animation élabore différents projets pédagogiques et éducatifs. Ils sont construits en cohérence avec le projet pédagogique de la structure.

3. Les vacances scolaires

Les enfants sont accueillis en **journée complète avec repas**.

Une démarche pédagogique est mise en place pour chaque activité. Le travail est évalué régulièrement afin d'apporter de nouvelles perspectives aux projets.

L'équipe d'animation (diplômée DUT carrière sociale et BAFA), s'attache à travailler de manière à garantir la sécurité et l'épanouissement des enfants, en proposant des activités adaptées aux âges et au rythme de chacun.

Ainsi les journées s'organisent entre le temps d'activités, de sorties, de repas, le temps libre et d'accueil des parents, faisant de l'accueil de loisirs, un lieu de vie à part entière.

Horaires d'ouverture de la structure :

- Accueil périscolaire
 - 7h00-9h00 – 16h30-18h30
- Mercredis
 - Journée : 7h30-18h30
 - Matin sans repas : 7h30-12h
 - Matin avec repas : 7h30-13h30
 - Après midi sans repas : 13h30-18h30
 - Après midi avec repas : 12h00-18h30
- Vacances
 - Journée : 7h30-18h30

Direction ALSH :

Maud SAILLARD.

Equipes d'animation :

- Maryse ELARD
- Edwige HÉTÉ
- Amélie RANGER
- Aline RICHARD
- Deborah ROBIN
- Martine SASSIER

Pour bénéficier de l'accueil sur la structure vous devez :

- remplir le dossier d'inscription (disponible sur place ou sur www.alsh-ccvi.fr) et le retourner à la structure d'accueil.
- Fournir l'ensemble des pièces justificatives.
- Préinscrire votre enfant.

Contact : Maud SAILLARD

☎ 02 47 26 92 00

alsh.sorigny@ccvi.fr

RAPPEL

La date limite d'inscription et d'annulation

- Périscolaire : le vendredi précédant la semaine de fréquentation.
- Mercredi : le vendredi précédant la semaine de fréquentation.
- Petites vacances : 5 jours ouvrés avant le début du séjour (les inscriptions débutent 3 semaines avant).
- Grandes vacances : 4 semaines avant le début du séjour.

NOS ASSOCIATIONS... DATES À RETENIR

»» Cérémonies

- **Dimanche 28 avril : Souvenir des déportés**
- **Mercredi 8 mai : commémoration**
- **Mardi 18 juin : commémoration**

»» Manifestations à venir

- **Samedi 22 juin Fête de la Musique Place Marcel GAUMONT**
- **Dimanche 14 juillet : Feu d'artifice**

»» AS Football

La nouvelle équipe de l'AS Sorigny, sous la direction de Patrick MÉTAYER, est composée de :

- Bertrand SIMONNEAU : Vice-président,
- Sylvie ALLARD : Trésorière,
- Christelle DELAROCHE : Trésorière adjointe,
- Sandrine VALADE : Secrétaire générale,
- Céline RIOTTEAU : Secrétaire adjointe,
- Isabelle de ALTO : Secrétaire adjointe,
- James DELAVEAU : Responsable logistique.

Les entraîneurs :

- U7 : Laurent BOUTIN, Christian WAROT et Joël MASSÉ.
- U9 : Benoît RAIMBAULT, Bruno LEROUX, Jérôme PINON.
- U10 : Denis MÉTIVIER, Christophe CROUQUET, Christophe JULIEN.
- U11 : Aurélien GAUCHER, Philippe MOUSSU.
- Séniors : Jérôme BARBOT, Thierry HÉTÉ, Pascal LÉGER.
- Vétérans : Mickaël CHAINET.

Dates à retenir :

- **Stage de foot : du 23 au 27 avril 2013.**
- **Brocante : 30 juin 2013.**



»» Sorigny mon village

Prochaines manifestations :

- **17 août 2013, marché nocturne** à partir de 18h avec une animation des rues du village par le groupe «le Rouleux d'mécanique», orgue de barbarie et accordéon. Contact ☎ 06 87 69 48 76.
- **21 septembre 2013, salle des fêtes à 20h30, soirée Jazz New Orleans** animée par Big Bodaine (Sydney Bechet, Claude Luther ...).
- **9 novembre 2013, salle des fêtes à 20h30, soirée cabaret** animée par la troupe Variety Show (plumes et paillettes, danses, chansons ...). Venez nous retrouver nombreux.

»» Badminton

1^{er} et 2 juin : 3^{ème} édition de notre tournoi annuel loisir.

- le samedi après midi réservé aux collégiens.
- le dimanche toute la journée: adultes.

Avec invitations des équipes de CHATELLERAULT, STE MAURE, RICHELIEU, MONTBAZON et SORIGNY.

Ouvert à tous, gratuit, **salle polyvalente.**

Venez voir du spectacle !!!!!

»» Les P'tits Bouchons

Continuez de récupérer tous les bouchons plastique et liège.

Les déposer chez M. GUÉRIN, en mairie ou à la salle polyvalente.



Cela sert aux handicapés de notre département pour améliorer l'habitat, le matériel, les conditions de vie ... Tout est recyclé pour faire des palettes et des panneaux d'isolation.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h et de 13 h 30 - 17 h

☎ 02 47 34 27 70 - Fax 02 47 34 27 79
mairie.sorigny@wanadoo.fr
www.mairie-sorigny.com